



Date de la convocation :

2 décembre 2011

Date d'affichage de la convocation :

2 décembre 2011

Nombre de conseillers municipaux :

• **en exercice**..... 43

• **Présents à l'ouverture**.. 32

Transmission en Préfecture le :

le 20 décembre 2011

excepté

15 décembre 2011

pour la n° 12

et

22 décembre 2011

pour les n° 1-4-5-6-8-9

Date d'affichage du compte-rendu :

le 16 décembre 2011

Publication au recueil des actes administratifs le :

le 22 décembre 2011

excepté la n° 12 :

le 15 décembre 2011

Le 13 décembre 2011, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Membres présents : Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN (arrivée à la délibération n°1), MM. BONNIN, DELOURME, Mme LE GAGNE, M. BLEGEAN, GUENIFFEY, Mme SEITE, M. FUAN, Adjoints.

M. LE RUN, Mmes BOT (arrivée à la délibération n°1), RIO, M. ROBERT, Mme MINET (arrivée à la délibération n°1), M. CROCHET, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET, MM. ALIPOUR, Mme GRONDIN, M. BEN ABDELWAHAB, Mme BOULDE, MM. AUFFRET, LE BERE, BOIVIN, Mmes HUBERT, GACEL, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, M. PROVOST, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme BLEVIN donne pouvoir à Mme DIOURON (jusqu'à la délibération n°1 incluse)
- Mme RAULT donne pouvoir à M. FUAN
- Mme MINET donne pouvoir à Mme RIO (à l'ouverture de la séance)
- M. LORANT donne pouvoir à Mme LE GONIDEC
- M. MARMIGNON donne pouvoir à Mme COTTRET
- Mme CAZUGUEL - LEBRETON donne pouvoir à Mme LE GAGNE
- M. BENAY donne pouvoir à Mme SOULIMAN
- Mme LEFAUCHEUR donne pouvoir à Mme HUBERT
- Mme MEYER donne pouvoir à M. LE BERE
- Mme GOANVIC donne pouvoir à M. BOIVIN

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Départ de Mme BLEVIN à la délibération n°1
- Sortie de M. PROVOST à la délibération n°2, retour à la n°3
- Sortie de Mme GACEL à la délibération n°4, retour à la n°11f
- Sortie de M. BOIVIN à la délibération n°5, retour à la n°11f
- Sortie de M. AUFFRET à la délibération n°11b, retour à la n°11f
- Sortie de M. LE BERE à la délibération n°11c, retour à la n°11f
- Sortie de M. DREVES à la délibération n°11g, retour à la n°17
- Sortie de Mme GUYONNET à la délibération n°12, retour à la n°16
- Sortie de Mme COTTRET à la délibération n°19, retour à la n°20

Secrétaire de séance :

- M. CROCHET

La séance est levée à 22 heures 30

1 - Budget Primitif de la Ville – Exercice 2012

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de la Ville de SAINT-BRIEUC pour l'exercice, tel qu'annexé au présent document.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 40

Voix Pour : 33

Voix Contre : 7

Abstentions : 3

(M. LE BERE, Mmes LEFAUCHEUR,
HUBERT, GACEL, GUYONNET,
MEYER, M. PROVOST)

(MM. BOIVIN, IBNYASSIN, Mme GOANVIC)

2 - Attribution des subventions 2012

Le Conseil Municipal

- décide l'attribution des subventions figurant dans l'état ci-annexé à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les organismes dont le montant annuel de la subvention est supérieur à 15 000 €.

IMPUTATION		LIBELLES	MONTANTS EN €
		<u>SUBVENTIONS ACTION SOCIALE</u>	
520 65	657362	Centre Communal d'Action Sociale	3 146 640
61 65	6574	Office Retraités Briochins (ORB)	80 000
		<u>SUBVENTIONS VIE ASSOCIATIVE</u>	
020 65	6574	Amicale des Employés Municipaux	160 000
114 65	6574	Société Nationale de Sauvetage en Mer	1 728
		<u>ACOMPTES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES</u>	
		Equipes artistiques (conventionnement en cours)	
313 65	6574	Fiat Lux	25 410
313 65	6574	Théâtre Folle Pensée	53 760
313 65	6574	Gazibul Théâtre	11 900
313 65	6574	Théâtre du Totem	8 750
		Associations culturelles (conventionnement en cours)	
33 65	6574	La Passerelle - Scène nationale	614 880
33 65	6574	Wild Rose	139 090
40 65	6574	M.J.C. Plateau	125 104
40 65	6574	La Citrouille	297 150
		<u>SUBVENTIONS AUX SPORTS</u>	
		Associations sportives (conventionnement en cours)	
40 65	6574	Centre Municipal de Voile Saint-Brieuc	60 500
40 65	6574	Subvention Office des Sports	15 000
40 65	6574	Club Epave	2 750
40 65	6574	ASPTT	10 000
40 65	6574	Aviron club du Gouët	1 500
40 65	6574	MJC Plateau section kayak	1 500
		<u>ACOMPTES SUBVENTIONS SECTEUR JEUNESSE</u>	

40 65	6574	MJC Plateau (poste animateur)	20 000
40 65	6574	Le Cercle (poste animateur)	30 000
523 65	6574	MJC Plateau (fonctionnement)	10 000
523 65	6574	Le Cercle (fonctionnement)	32 500
523 65	6574	Comité quartier Croix St-Lambert (poste directeur base nature Ville Oger)	30 000
523 65	6574	Comité quartier Croix St-Lambert (fonct. base nature Ville Oger)	15 000
<u>AUTRES</u>			
213 65	6574	Assoc. Education populaire Diwan BRO St-Brieuc	5 700
33 65	6574	La Passerelle (locations salles)	5 490

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 31

Pouvoirs : 9

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2
(Mme LE GAGNE, M. IBNYASSIN)

3 - Budget de la Ville – Décisions modificatives d'ouverture et de transfert de crédits - Exercice 2011

Le Conseil Municipal adopte les autorisations spéciales d'ouverture et de virements de crédits suivantes :

IMPUTATIONS	LIBELLES	MONTANTS
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>		
<u>INVESTISSEMENT</u>		
- Dépenses -		
<u>CHAP. 040</u>		
040.020.2313	Travaux en régie bâtiments	+80 000 €
040.821.2315	Travaux en régie voirie	+70 000 €
<u>CHAP. 041</u>		
041.821.2112	Terrains de voirie acquisitions	+19 488 €
- Recettes -		
<u>CHAP. 041</u>		
041.821.1328	Subv. d'équip. non transférables terrains	+19 488 €
<u>CHAP.021</u>		
021.01.021	Virement de la section fonctionnement (autofinancement)	+155 306 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
- Dépenses -		
<u>CHAP. 022</u>		
022.01.022	Dépenses imprévues	-199 500 €
<u>CHAP.023</u>		
023.01.023	Virement à la section d'investissement (autofinancement)	+155 306 €

	- Recettes -	
<u>CHAP. 042</u>		
042.020.722	Travaux en régie bâtiments	+80 000 €
042.821.722	Travaux en régie voirie	+70 000 €

IMPUTATIONS	LIBELLES	MONTANTS
	<u>TRANSFERTS DE CREDITS</u>	
	<u>INVESTISSEMENT</u>	
	- Dépenses -	
<u>CHAP. 21</u>		
21.814.2158	Horloges astronomiques pour éclairage public	+5 306 €
21.322.2188	Matériel de conservation des Œuvres Musée	+1 000 €
<u>CHAP. 23</u>		
23.322.2313	Travaux pour stockage et conservation des oeuvres Musée	-1 000 €
	<u>FONCTIONNEMENT</u>	
	<u>Dépenses</u>	
<u>CHAP. 011</u>		
011.814.60612	Fourniture d'électricité éclairage public	+140 000 €
011.814.6068	Fourniture d'horloges astronomiques éclairage public	-5 306 €
011.020.6068	Fourniture d'une chaudière (en régie)	+25 000 €
011.91.6135	Location groupe électrogène (panne transformateur Brézillet)	+2 700 €
011.91.61522	Réparation du transformateur à Brézillet	+5 300 €
011.020.6288	Prestations de contrôle technique	+4 000 €
<u>CHAP. 65</u>		
65.020.654	Pertes sur créances irrécouvrables	+2 500 €
<u>CHAP. 67</u>		
67.01.673	Annulations de titres sur exercices antérieurs	+20 000 €
	- Recettes -	
<u>CHAP. 66</u>		
66.01.66112	ICNE à régulariser (Eau Assainissement)	-55 744 €
<u>CHAP.77</u>		
77.020.773	Annulations mandats sur exercices antérieurs (ICNE)	+55 744 €

Présents : 34	Pouvoirs : 9	Total : 43	Exprimés : 33
Voix Pour : 33	Voix Contre : 0	Abstentions: 10 (MM. LE BERE, BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, GACEL, M. IBNYASSIN, Mmes GUYONNET, MEYER, GOANVIC, M. PROVOST)	

4 - Budget annexe fossoyage des cimetières – Budget Primitif – Exercice 2012

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2012 du budget annexe du fossoyage des cimetières, tel qu'annexé à la délibération, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 36 000 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33	Pouvoirs : 9	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

5 - Budget annexe des parkings - Budget Primitif – Exercice 2012

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif pour l'exercice 2012, tel qu'annexé à la délibération, dont les sections d'investissement et d'exploitation s'équilibrent en dépenses et en recettes pour les sommes respectives de 2 406 270 € et 1 948 375 €.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 32	Pouvoirs : 8	Total : 40	Exprimés : 35
Voix Pour : 33	Voix Contre : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)	Abstentions: 5 Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, M. PROVOST)	

6 - Budget annexe aménagement des quartiers centre ville/gare - Budget Primitif - Exercice 2012

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2012 "Aménagement des quartiers Centre-ville/Gare", tel qu'annexé à la délibération, dont les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et en recettes pour les sommes de 240 000 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 32	Pouvoirs : 8	Total : 40	Exprimés : 40
Voix Pour : 0	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

7 - Clôture du budget annexe du lotissement de la rue de Tréguieux

Le Conseil Municipal :

- décide de clore le budget annexe dénommé "Lotissement communal rue de Tréguieux";
- approuve La prise en charge dudit déficit sur le budget principal 2011 de la Ville d'un montant de 5 735,82 €

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 32	Pouvoirs : 8	Total : 40	Exprimés : 40
Voix Pour : 40	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

8 - Régie Municipale des pompes funèbres – Service extérieur - Budget Primitif – Exercice 2012

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du service extérieur de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, pour l'année 2012, tel qu'annexé au présent document, dont les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et en recettes pour les sommes respectives de 526 200 € et 2 043 500 €.

RAPPORTEUR : Mme MINET

Présents : 32 Pouvoirs : 8 Total : 40 Exprimés : 40
Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0

9 - Régie Municipale des pompes funèbres – Crématorium - Budget Primitif – Exercice 2012

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du crématorium de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, pour l'année 2012, tel qu'annexé à la délibération, dont les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et en recettes pour les sommes respectives de 277 000 € et 567 000 €.

RAPPORTEUR : Mme MINET

Présents : 32 Pouvoirs : 8 Total : 40 Exprimés : 40
Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0

10 - Budget de la Ville - Créances irrécouvrables - Admission en non valeur

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à admettre ces créances en non valeur pour un montant global de **2 668.79 €**.

Budget Ville	MONTANT en €
Liste 654071911	1 170.44 €
TOTAL GENERAL	1 170.44 €

Budget Eau et Assainissement	MONTANT HT	T.V.A	MONTANT en €
Liste 654672211 Eau	788.32 €	43.35 €	831.67 €
Liste 654672511 Assainissement	631.92 €	34.76 €	666.68 €
TOTAL GENERAL	1 420.24€	78.11 €	1 498.35 €

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 32 Pouvoirs : 8 Total : 40 Exprimés : 40
Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0

11 - Tarifs

11a - Régie Municipale des Pompes Funèbres – Tarif Général 2012

Le Conseil Municipal :

- adopte les dispositions tarifaires ci-annexées en ce qui concerne les prestations du service des pompes funèbres et du crématorium,
- décide que ce tarif sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2012

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 32

Pouvoirs : 8

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstention : 0

11b - Concessions et opérations funéraires – Tarifs 2012

Le Conseil Municipal :

- adopte les dispositions tarifaires des concessions et opérations funéraires pour l'année 2012 telles que figurant au tableau annexé à la délibération,
- décide que ces nouveaux tarifs seront applicables du 1^{er} janvier 2012

TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERES

PLEINE TERRE ET CAVEAU	2012
Durée 10 ans.....	118,50
Durée 30 ans.....	386,25
CONCESSION EN COLOMBARIUM	
Durée 5 ans.....	172,29
Durée 10 ans.....	344,58
Durée 30 ans.....	724,11
CONCESSION EN CAVURNE	
Durée 10 ans.....	108,09
Durée 30 ans.....	258,96

TARIFS DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

	TARIF 2012
TAXE D'INHUMATION ou de TRANSFERT	
- Cercueil de 1.50 m et plus	79,78
- Cercueil de moins de 1.50 m ou urne	19,26
REDEVANCE OCCUPATIONS ALLÉES POUR TRAVAUX	
- forfait	27,38
REDEVANCE OCCUPATION CAVEAU PROVISOIRE	
- 1 ère période de 15 jours	6,81
- 2 ème période de 15 jours	13,39
- 3 ème période de 15 jours	26,23
- par période supplémentaire	35,72

TARIFS DES PRESTATIONS

	TARIF 2011 H.T.	TAFIF 2012 HT	TARIFS 2012 T.T.C.
PLEINE TERRE			
CREUSEMENTS			
- Fosse plus de 2 m par tranche de 0.50 m	49,01	49,99	59,79
- Fosse à 2 m	175,16	178,66	213,68
- fosse à 1.50 m	125,17	127,67	152,70
- fosse enfant	30,17	30,77	36,80
- Pour urne (prix sans la fourniture de citerneau)	22,63	23,08	27,60
<u>Pour cuves</u>			
- Pour 1 cuve	125,19	127,69	152,71
- Pour 2 cuves	187,79	191,54	229,08
- Pour 3 cuves	262,76	268,01	320,54
EXHUMATIONS			
RÉDUCTIONS			
Exhumation et réinhumation sur place	27,14	27,68	33,10
- d'un cercueil	13,58	13,85	16,56
- d'un reliquaire	49,94	50,94	60,92
- Exhumation et réduction corps en réunion ou non	20,72	21,13	25,27
-Regroupement ossements (dans les deux cas, le prix est sans fourniture de reliquaire)			
DIVERS			
Ouverture et fermeture d'une case de columbarium			
- sans dépôt d'urne	19,01	19,39	23,19
- avec dépôt d'urne(par l'agent du cimetière)	23,52	23,99	28,69
- dispersion de cendres(par l'agent du cimetière au jardin du souvenir)	13,58	13,85	16,56

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 31

Pouvoirs : 8

Total : 39

Exprimés : 39

Voix Pour : 39

Voix Contre : 0

Abstention : 0

11c - Espaces publics numériques – MEDIACAP – Tarifs 2012

Le Conseil Municipal adopte les dispositions tarifaires pour la fin de l'année 2012

TARIFS MUNICIPAUX 2012	
ESPACES PUBLICS NUMERIQUES – MEDIACAP	
Tarifs 2012	
I- Consultation individuelle - Espace Grand Public	
* SANS ABONNEMENT	
15 minutes	0.55
30 minutes	1.05
45 minutes	1.55
1 heure	2.10
Connexion Wifi	½ Tarif
* AVEC ABONNEMENT – Grand Public	
Abonnement annuel	20.50
1 heure (toute heure commencée est due)	1.05
Abonnement 2 heures	5.20
Abonnement 6 heures	13.00
Abonnement 12 heures	22.95
- Demandeurs d'emploi et étudiants (1)	
Abonnement <u>annuel uniquement demandeur d'emploi</u> (1)	10.20
Connexion	illimitée
II – Initiation tous programmes	
Découverte NTIC (2h) pour un abonnement minimum à 4 ateliers	gratuit
Forfait programme complet Média-Clic 9 ateliers	138.00
Hors forfait – heure atelier informatique en groupe	8.35
Formation individuelle personnalisée/heure – espace grand public	10.40
Résident uniquement Foyers Logement (Prévallon, Villages)	Gratuit
Antenne de proximité – demandeurs d'emploi –	Gratuit
III - Fournitures	
Disquette	0.50
CD	1.10
DVD	1.90
IV – Gravage	
Gravage CD fourni	6.60
Par tranche de 10 Mo. CD non fourni ou DVD non fourni	0.70
V - Impressions	
Monochrome / page (2)	0.27
Couleur ½ format /page	
Couleur pleine page / page (3)	0.61
VI - Prestations	
Location salle de formation Médiacap avec matériel (sans animation)	43.30 / h

- (1) sur présentation carte ANPE valide , Abonnement personnel ne pouvant pas être utilisé par une autre personne.
- (2) demandeur emploi = 5 impressions gratuites par 1/2h de connexion strictement pour les travaux suivants : réalisation de CV, impression d'annonces d'emploi, impression de moyens de déplacement : SNCF, plan ville, itinéraire routier..., logement
- (3) demandeur emploi = 1 impression gratuite couleur pour 5 impressions, si photo sur CV par 1/2h de connexion.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 30

Pouvoirs : 7

Total : 37

Exprimés : 37

Voix Pour : 37

Voix Contre : 0

Abstention : 0

11d - Salles municipales – Tarifs de location 2012

Le Conseil Municipal :

- adopte les tarifs 2012, ainsi que les dispositions particulières relatives aux locations des salles municipales applicables à compter du 1^{er} janvier 2012, conformément au tableau annexé à la délibération,
- dit que le tarif "été" s'applique du 1^{er} mai au 15 octobre et le tarif "hiver" du 1^{er} janvier au 30 avril et du 16 octobre au 31 décembre, sauf pour la grande salle de Robien.

SALLES DE REUNIONS

LIEU	SALLES	PLACES ASSISES	Tarif été 2012	Tarif hiver 2012
Maison du Temps Libre 6 bis, Rue Maréchal Foch	Salle n°3 5 ^{ème} étage	19	13.70 €	23.15 €
7, Rue de la Gare (ex-école du Centre)	Salle en rez- de- chaussée	50	27.75 €	55.30 €
Foyer Michel Fraboulet 13, Rue de Penthièvre		120	27.75 €	55.30 €
Centre social Croix St Lambert	Salle des m ² sociaux		27.75 €	55.30 €
Centre social Croix St Lambert	Salle des m ² sociaux	pour activités à l'année total=788.45€	180.35 € pour 13 semaines	608.10 € pour 22 semaines
Maison du Temps Libre 6 bis, Rue Maréchal Foch	Petit théâtre Salle ogivale	49 49	27.75 €	55.30 €
Robien petite salle Place Octave Brilleaud	Salles A & B	220	7.35 €	106.95 €

- ANIMATIONS FESTIVES

Petite Salle de ROBIEN (cuisine interdite) :

	2012
⇒ Petites salles réunies (A + B)	
<i>Pour toutes manifestations, telles que vins d'honneur, buffets, repas avec traiteur, galettes des rois, goûters, arbres de Noël</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • se déroulant en journée, • se terminant à 20h • sans diffusion de musique amplifiée ou avec uniquement une musique d'ambiance de faible intensité 	
- tarif été	106.95 €
- tarif hiver	155.60 €

Foyer Michel FRABOULET & PETIT THEATRE (MAISON DU TEMPS LIBRE)

	2012
⇒ Arbre de Noël, buffet, repas, bal :	
- tarif été	90.75 €
- tarif hiver	119.00 €
⇒ vin d'honneur, goûter, galette des rois :	
- tarif été	50.00 €
- tarif hiver	78.65 €

Foyer Michel FRABOULET

	2012
- Forfait Week-end	
du samedi 9h au dimanche 19h, pour fêtes familiales (mariage, anniversaire, baptême)	
- tarif été	186.70 €
- tarif hiver	236.30 €

AUTRES LOCAUX

Halls de Brézillet (par jour d'occupation).

		2012
↻ Hall Rateau (n° 3)	8800 m ²	222.00 €
↻ Hall Kervizic A	1600 m ²	
- 1/2 du Hall		69.30 €
- totalité du Hall		138.30 €
↻ Hall Kervizic B	625 m ²	69.30 €
↻ Hall Kervizic C	1600 m ²	138.30 €

D'une manière générale, lorsque les halls de Brézillet seront donnés en location en remplacement de la grande salle de Robien indisponible, il sera appliqué les mêmes tarifs que ceux fixés pour cette salle pour des manifestations similaires.

Location de locaux scolaires 3.20 €/ heure en 2011 **3.25 €/heure en 2012**

DEROGATIONS TARIFAIRES

1. les salles sont mises gratuitement à la disposition des centrales syndicales pour des réunion locales.
2. Les partis politiques bénéficient d'une réduction de 50 % et de la gratuité pendant les campagnes électorales.
3. Les associations utilisant régulièrement la même salle de réunion au minimum une fois par mois bénéficient d'une location à demi tarif, calculée sur la base de 13 semaines au tarif été et 22 semaines au tarif hiver.
4. Les associations briochines à but non lucratif ont droit à une location gratuite annuelle, sauf pour une manifestation comportant des entrées payantes.
5. Les associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement primaire de Saint-Brieuc bénéficient de la gratuité de l'occupation de la salle à l'occasion des manifestations organisées pour le financement d'activités para scolaires.
6. Quand la grande salle de Robien et la petite salle de Robien sont demandées par le même utilisateur, le ½ tarif est appliqué sur la location de la petite salle.

GRANDE SALLE DE ROBIEN

	Tarifs 2012
SPECTACLES	
Salle vide	1320 €
Salle avec chaises	2830 €

BANQUETS (CAPACITE MAXIMALE 816 CONVIVES)	
Banquet de moins de 400 personnes	2170 €
Banquet de plus de 400 personnes	2830 €

	ASSOCIATIONS LOCALES	ASSOCIATIONS EXTERIEURES ----- Associations ayant leur siège hors de Saint-Brieuc et Associations départementales, régionales, nationales ayant leur siège à Saint-Brieuc
	2012	2012
Spectacles		
Salle vide	659	945
Salle avec chaises	1320	2075

	ASSOCIATIONS LOCALES	ASSOCIATIONS EXTERIEURES ----- Associations ayant leur siège hors de Saint-Brieuc et Associations départementales, régionales, nationales ayant leur siège à Saint-Brieuc
	2012	2012
Banquets		
Banquet de moins de 400 personnes	945	1510
Banquet de plus de 400 personnes	1320	2075

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES APPLICABLES POUR LA GRANDE SALLE DE ROBIEN

- ☞ **Les associations locales dont l'activité principale n'est pas commerciale bénéficieront d'une gratuité de la salle de Robien par an**, non cumulable avec une éventuelle mise à disposition à titre gratuit pouvant leur être consentie pour l'occupation de la salle Galaxie de l'espace Steredenn par application de la délibération relative aux tarifs d'utilisation de ce local
- ☞ **Les organisations à caractère politique** bénéficieront,
 - ☞ d'une part, des mêmes dispositions que les associations locales pour l'utilisation de la salle de Robien et,
 - ☞ d'autre part, de la gratuité pour l'organisation de manifestations pendant la durée des campagnes électorales officielles.
- ☞ **Les organisations syndicales** pourront disposer de la salle de Robien à titre gratuit une fois par an et bénéficieront, pour les autres occupations de ce local, du tarif applicable aux associations locales.

☞ **Les associations à but humanitaire et les associations qui organisent des expositions sans entrée payante** pourront disposer de la salle de Robien moyennant le règlement d'une somme forfaitaire de 245 €.

☞ Enfin, compte tenu du maintien de l'aménagement de la salle pour les arbres de Noël pendant tout le mois de décembre, les tarifs suivants seront appliqués pour ces manifestations :

Tarif normal	Tarif applicable aux associations locales	Tarif applicable aux associations extérieures
Tarif 2012	Tarif 2012	Tarif 2012
1320	660	945

Il convient de préciser que tous aménagements particuliers, non prévus ci-dessus, feront l'objet de l'établissement d'un devis par les services municipaux et de la facturation correspondante.

FERMETURES EXCEPTIONNELLES DES SALLES

Toutes les salles sont fermées en juillet et août, sauf le foyer Michel Fraboulet pour les mariages. Toutes les salles sont fermées pendant les vacances de fin d'année du 20 décembre au 2 janvier inclus.

DISPOSITIONS RELATIVES AU NETTOYAGE

Lorsque les lieux auront été rendus en mauvais état (absence de nettoyage constaté lors de l'état des lieux dressé de manière contradictoire) un forfait de **42.65 €/horaire** sera facturé aux utilisateurs du local au titre du supplément de travaux d'entretien à assurer.

Si la Ville se trouvait dans l'obligation de faire intervenir une société de nettoyage, cette intervention serait facturée à l'utilisateur.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 30

Pouvoirs : 7

Total : 37

Exprimés : 37

Voix Pour : 37

Voix Contre : 0

Abstention : 0

11e - Affaires commerciales – Tarifs 2012

Le Conseil Municipal :

- adopte le catalogue des tarifs relatif au Service des Affaires Commerciales tel que figurant en annexe,
- décide que ces dispositions seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2012.

<u>DESIGNATION</u>	MODE DE CALCUL	2012
<u>MARCHES HEBDOMADAIRES</u>		
. Passager	Mètre linéaire par jour	1.10
. Habitué	Mètre linéaire par jour	1.06
. Abonné centre-ville	Mètre linéaire par mois	4.90
. Abonné Croix Saint-Lambert (moitié prix centre-ville)	Mètre linéaire par mois	2.45
Stationnement des véhicules autorisés sur le marché	Par véhicule / jour	3.60
<u>VENTES AMBULANTES</u>		
Exposition, vente sous chapiteau, camion-magasin	Par jour	69.00
Etalage ponctuel	M ² /jour	1.06

Ventes rues piétonnes - Foire au miel - Fleurs (Toussaint) - Sapins...	Mètre linéaire par jour	1.10
Vente sortie spectacles et manifestations	Forfait journalier	25.70
Anciennes Halles place du Martray (manifestations commerciales)	M ² /jour	0.65
<u>ETABLISSEMENTS FORAINS</u>		
Fêtes foraines	Durée de la fête/m ² . les 100 premiers m ² . par m ² supplémentaire	1.25 0.60
Fête de Cesson	Durée de la fête/m ²	0.65
Stationnement des camions et caravanes	Taxe journalière	3.10
Petits cirques et autres spectacles	Par jour d'occupation du domaine public	
- jusque 100m ²		23.25
- de 101 à 499 m ²		56.60
Moyens cirques (de 500 à 1000 m ²)	Par jour d'occupation du domaine public	137.30
Grands cirques (>1000m ²) et galas de variétés	Prix forfaitaire : 1er jour Par jour supplémentaire d'occupation du DP	437.60 181.00
Lunapark	Par semaine	4140.00
Manège centre ville secteur piétonnier		
- hors vacances scolaires	Par jour	13.45
- vacances scolaires	Par jour	21.65
DESIGNATION	MODE DE CALCUL	2012
<u>FOIRE SAINT-MICHEL</u>		
Buvettes - Associations briochines	Pour 2 jours	993.00
Buvettes - Associations de l'agglomération	Pour 2 jours	1324.00
Commerçants ambulants (toutes activités)	Droit d'inscription Le mètre linéaire pour 2 jours	39.00 6.45
<i>Foire aux puces</i>	Forfait 3 mètres linéaires (par jour)	9.00
<u>HALLES DE LA GRILLE</u>		
Boxes	Le ml commercial/mois Le m ² par mois	45.00 4.90
Chambre froide	Le m ³ par mois	19.70
STATIONNEMENT		
Taxis	Redevance annuelle	60.90
Opération à but commercial ou publicitaire	Par jour - par véhicule	49.00
Véhicules exposés à la vente neufs ou occasion	Par jour Véhicule de tourisme Camion-caravane	4.90 12.14

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 30

Pouvoirs : 7

Total : 37

Exprimés : 37

Voix Pour : 37

Voix Contre : 0

Abstention : 0

11f - Plan de déplacements du centre ville - Refonte de la politique du stationnement

Le Conseil Municipal :

- approuve la nouvelle politique de stationnement,
- adopte le catalogue des tarifs du stationnement tels que figurant en annexe,
- décide que ces dispositions seront applicables au fur et à mesure de l'implantation du matériel et des nouveaux programmes et, dès le 1^{er} janvier 2012, pour les abonnements et le PIAF.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 34 Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 40

Voix Pour : 32 Voix Contre : 8

(MM LE BERE, BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, GACEL, GUYONNET, MEYER, GOANVIC)

Abstentions : 3

(Mme DE LAVENNE, MM. IBNYASSIN, PROVOST)

11g - Direction Générale des Services Techniques Municipaux – Catalogue des tarifs pour l'année 2012

Le Conseil Municipal :

- adopte le catalogue des tarifs des services techniques municipaux tels que figurant en annexe,
- décide que ces dispositions seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2012.

➤ **VOIRIE**

- Location de matériel Page 1
- Prestations pour réalisation de marquage routier Page 1
- Sécurité, signalisation, prêt d'équipements Page 2
- Prestations de sécurité Page 2
- Autres interventions Page 2
- Tranchées et travaux exécutés pour les particuliers Page 2
- Tranchées exécutées pour les administrations Page 5
- Revêtements spéciaux Page 5
- Equipements particuliers Page 5

➤ **BATIMENTS COMMUNAUX**

Page 6

➤ **ESPACES VERTS**

Pages 7 et 8

➤ **PROPRETE URBAINE**

- Location du matériel de nettoyage Page 9
- Remplacement de corbeilles Page 9
- Locations de mâts et pavillons Page 9

➤ **DROIT DES SOLS**

Page 10

➤ **GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

Page 11

RAPPORTEUR : M. M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre :

Abstention :

11h - Location du centre de vacances de Caroual – Tarifs 2012

Le Conseil Municipal adopte pour l'année 2012 la grille tarifaire suivante pour la location du centre de vacances de Caroual hors période d'été :

A - Pique-Nique dans le parc	2012
. Droit d'entrée pour tout groupe association ou école	12.50 €
B - Ouverture des bâtiments (par jour de 0 à 24 h)	52 €
. Avec possibilité d'utilisation de matériel : tables, chaises, etc...	
. Droit d'entrée :	
C - Droit d'entrée et utilisation de la cuisine et du chauffage	
. Dépenses de gaz selon le relevé du compteur (m3)	2.7 €
. Forfait journalier par jour et par personne	1.15 €
D - Utilisation des locaux de nuit	
. Par nuit et par personne (le nettoyage des draps fournis est à la charge du groupe)	
<i>* Pour tout groupe inférieur à 8 personnes dormant, le forfait journalier sera appliqué</i>	7.75 €
E - Utilisation du téléphone	52 €
. l'unité	
F - Remplacement du petit matériel détérioré ou perdu	0.35 €
Prix à l'unité : Petite cuillère = 2.40 € Grande cuillère = 3.15 € Fourchette = 3.15 € Couteau = 3.15 € Assiette = 3.90 € Verre = 1.65 € Drap 1 personne = 7.70 €	
G - Heure Ménage	12.35

- décide que ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2012.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

11i - Musée d'art et d'histoire, bibliothèques, archives municipales - Tarifs 2012

Le Conseil Municipal :

- approuve les dispositions tarifaires pour l'année 2012 telles que figurant aux tableaux ci-annexés.

- décide que ces dispositions tarifaires seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2012.

**TARIFS 2012 applicables aux bibliothèques
Montant en euros**

Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 70 - fonction 321 – compte 7088 du budget de la Ville pour la vente de catalogues et autres répertoires, au chapitre 70 – fonction 321 – compte 704 du budget de la Ville pour ce qui concerne les photocopies et reproductions de documents.

> **L'INSCRIPTION** donne droit à une carte individuelle d'abonnement autorisant, dans les trois sites des bibliothèques de Saint-Brieuc, le prêt de 10 documents (dont 1 dvd fiction et dvd documentaire) pour 3 semaines (une semaine pour les dvd) renouvelable une fois sauf romans nouveaux et DVD ainsi que l'accès à Internet (temps limité) dans les bibliothèques du Centre ville et de la Croix Saint-Lambert

LIBELLE	TARIFS 2012
<p><u>GRATUITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - briochins, ou personnes qui travaillent et étudient à Saint-Brieuc (1) ou à celles inscrites au Pôle Emploi (ex-ANPE) de Saint-Brieuc (2) - aux titulaires de la carte de l'Amicale du personnel de la Ville de Saint-Brieuc (2) 	-
<p><u>TARIF NORMAL hors Saint-Brieuc</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes personnes n'habitant pas à Saint-Brieuc, n'y travaillant pas et n'y étudiant pas, non inscrites au Pôle emploi ou ne possédant pas la carte de l'Amicale 	21,90
<p><u>TARIF REDUIT hors Saint-Brieuc</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes personnes n'habitant pas à Saint-Brieuc, n'y travaillant pas et n'y étudiant pas, mais bénéficiaires de minima sociaux, ou âgés de moins de 16 ans, ou encore étudiant hors Saint-Brieuc ou titulaires de la carte de l'amicale de la CABRI (2) 	10,90
<p><u>TARIF FAMILLE hors Saint-Brieuc</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes familles habitant hors Saint-Brieuc quelque soit le nombre, vivant sous le même toit (parents ou tuteurs et enfants à charge) 	46,90

- (1) Sur présentation de tout document attestant du lieu de résidence pour les briochins (taxe d'habitation, facture électricité..) et de tout document récent attestant du lieu de l'emploi ou de l'établissement d'enseignement fréquenté (bulletin de paie, attestation de l'employeur, carte d'étudiant, de lycéen, etc. en cours de validité)
- (2) Document attestant de cette inscription

> **LE PRET AUX COLLECTIVITES** : Il concerne, dans le cadre de la passation d'un contrat de prêt, les collectivités suivantes :

- Centres sociaux
- MJC
- Accueils des loisirs
- Crèches, structures petite enfance
- Services de Protection maternelle infantile
- Associations ayant pour objectif de promouvoir l'accès à la lecture auprès du Jeune Public ou dans le cadre d'un projet incluant un volet lecture
- Associations briochines dans le cadre d'opérations s'appuyant sur le support "livre" pour des prêts ponctuels
- Etablissements scolaires briochins et structures d'accompagnement scolaire briochines
- Bibliothèques du département dans le cadre de demandes ponctuelles lors d'animations

LIBELLE	DOMICILIATION	TARIFS 2012
<u>PRET AUX COLLECTIVITES</u>	SAINT-BRIEUC (département pour les bibliothèques)	GRATUIT
	Hors SAINT-BRIEUC	59,20

> **REMBOURSEMENT ET REMPLACEMENT** des documents prêtés, perdus ou détériorés, ainsi que des cartes individuelles d'abonnement

LIBELLE	TARIFS 2012
REMPLEMENT d'une carte d'abonnement	1,65
REMBOURSEMENT d'un livre, d'un périodique ou d'un disque perdus ou détériorés	coût de remplacement du document
REMBOURSEMENT d'un cédérom ou d'un DVD perdus ou détériorés	coût de remplacement du document plafonné à 44,00 € maximum (les droits de prêt éditeurs inclus)

> **VENTE DE CATALOGUES** : prix unitaires

LIBELLE	DOMICILIATION	TARIFS 2012
- <i>Lignes de vie – Lieux de vie</i>	TOUTES	7,65
- <i>Mémoires de paperasse</i>		14,80
- <i>Regards sur Louis Guilloux</i>		14,80
- <i>Les Chemins de l'absolu</i>		16,80
- <i>Actes des journées d'étude E.Renan</i>		16,80
- <i>Le Mal absolu</i>		16,80
- <i>Rénovation urbaine et patrimoine</i>		10,20

Si envoi des catalogues par courrier postal, frais de port de 5, 20€ à ajouter

> **PHOTOCOPIES** : prix unitaires

LIBELLE	DOMICILIATION	TARIFS 2012
Format A 4 – Noir & Blanc Format A3 – Noir & Blanc	TOUTES	0,20 0,30
Format A 4 – Noir & Blanc > avec envoi postal		
- de 1 à 10	TOUTES	5,30
- de 11 à 50		15,90
- de 51 à 80		20,80
- à partir de 81, par tranche de 10 supplémentaires		20,80+5,30 par tranche

> **IMPRESSIONS (SUR PLACE)** : prix unitaires

LIBELLE	DOMICILIATION	TARIFS 2012
Noir & Blanc Couleurs	TOUTES	0,30 0,60

> **REPRODUCTIONS** : prix unitaires

Toute reproduction de documents conservés dans les collections patrimoniales des Bibliothèques municipales est soumise à une autorisation préalable. La mention Bibliothèques municipales de Saint-Brieuc +[indication du fonds] est obligatoire pour toute utilisation ou reproduction autre que privée. Les images seront transmises par envoi postal ou numérique (pas de transfert par clef USB personnelle).

LIBELLE	DOMICILIATION		TARIFS 2012
A - REPRODUCTION de documents patrimoniaux à usage privé (sans diffusion) (particulier ou association)			
L'image (qualité 150 dpi) avec envoi par courriel	TOUTES		5
L'image (qualité 150 dpi) avec envoi postal (CD-ROM)			7
Par image supplémentaire			rajouter 2,35
Impression A4 noir et blanc (sur place)	TOUTES		2,05
Impression A4 couleur (sur place)			3,20
Si envoi postal, frais de port en sus			
B - REPRODUCTION de documents patrimoniaux à usage public non commercial pour les établissements d'enseignement bibliothèques, musées, association à but non lucratif (affichettes, flyers...)			
L'image (qualité 300 dpi) avec envoi par courriel	TOUTES		7,80
L'image (qualité 300 dpi) avec envoi postal (CD-ROM)			9,80
Par image supplémentaire			rajouter 5,10

Impression A4 noir et blanc (sur place)			2,00
Impression A4 couleur (sur place)			3,20
Si envoi postal, frais de port en sus			
C - REPRODUCTION de documents patrimoniaux à usage public commercial pour les établissements d'enseignement, bibliothèques, musées, association à but non lucratif (catalogue...)			
L'image (qualité 300 dpi) avec envoi par courriel	TOUTES		12,90
L'image (qualité 300 dpi) avec envoi postal (CD-ROM)			14,90
Par image supplémentaire			rajouter 10,20
Impression A4 noir et blanc (sur place)			2,05
Impression A4 couleur (sur place)			3,20
Si envoi postal, frais de port en sus			

D - REPRODUCTION de documents patrimoniaux pour usage commercial en qualité 300 dpi		
Reproduction éditoriale couverture ou pleine page couleur (maximum A4)	TOUTES	52,00
Reproduction éditoriale couverture ou pleine page N&B (maximum A4)		47,00
Reproduction éditoriale ½ page ou inférieure couleur (maximum A4)		41,80
Reproduction éditoriale ½ page ou inférieure N&B (maximum A4)		37,70
Reproduction sur site internet (forfait 1 an)		32,60
Autres supports de communication couleur		52,00
N&B	41,80	

Envoi par courriel		rajouter 2,70
Envoi postal (CD-ROM)		rajouter 4,70

> **PRET A UNE BIBLIOTHEQUE** d'un document à la demande d'un lecteur

LIBELLE	DOMICILIATION	TARIFS 2012
PAR DOCUMENT ENVOYE couverture forfaitaire de frais de port	TOUTES	6,90

**TARIFS 2012 applicables
au musée d'art et d'histoire
Montant en euros**

Les recettes correspondantes seront imputées au Chapitre 70 - Fonction 322- Compte 7088 pour les publications et au chapitre 77 - Fonction 322 - Compte 7718 pour les autres redevances.

LIBELLÉ	TARIFS 2012
<u>ENTREE</u> des galeries permanentes du musée et les expositions temporaires du pavillon des expositions que la Ville produit seule ou en partenariat.	GRATUIT

> **LES CATALOGUES**

LIBELLÉ	TARIFS 2012
<u>ART</u>	
▪ 1936 - Crises et Espérances – Les peintres et l'actualité	Pilon
▪ Modernité et régionalisme	Pilon
▪ La Lumière dans la peinture des paysages	3,60
▪ François VALENTIN (1738-1805)	20,40
▪ Bretons ou Chouans	17,40
▪ Catalogue sommaire illustré des peintures	Retiré
▪ Tiré à part de René-Yves Creston	Pilon
▪ "Soleils Noirs" - Catalogue de l'exposition Guy MAHE	14,30
▪ Regards de Peintres autour de PLOUMANACH	10,00
▪ "La Femme et la Bretagne" dans l'œuvre du peintre Jean Georges CORNELIUS	10,00
▪ Exposition "Ar Seiz Breur"	

> catalogue	30,60
> carte	1,00
▪ Saint-Brieuc, heures locales	7,70
▪ René-Yves Creston, la tournée des Calvaires	7,50
▪ Jean Grenier	3,00
▪ Dépliant Sébillot	2,60
▪ Phases à l'Ouest	15,00
▪ Georges de Kerever – Photographies	2,00
▪ Jacques LACOMBLEZ	6,00
▪ VISIONS - MARIE-EDITH CORNELIUS	8,50

HISTOIRE, ART ET ETHNOGRAPHIE	
▪ Parlons du Breton	15,00
▪ Atelier Saint-Brieuc	6,00
HISTOIRE, ARCHEOLOGIE ET ETHNOLOGIE	
▪ "René-Yves Creston, la Bretagne et le Monde"	9,00
▪ "Quand les Bretons passent à table"	15,00
▪ "CRESTON et la Mer"	13,30
▪ "Peintres du Vietnam"	4,00
▪ "Estran" Photographies de Geneviève Hoffman	10,00
▪ "Le Costume Breton" 1920-1950. Dessins de René-Yves CRESTON –40 pages format 21x21 – Couverture Quadri	9,20
▪ "La Pêche à Pied et les usages de L'Estran"	15,00
▪ "La Bretagne d'Etienne BOUILLE" (1858-1933)	13,00
▪ Jeu de cartes de 7 familles sur le thème des collections présentées dans les musées bretons	7,00
▪ "Enfants de Justice"	5,00
▪ "Métissages"	12,20
▪ "Le Légué" par Antoine de Givenchy	8,50

> LES CARTES POSTALES

LIBELLÉ	TARIFS 2012
▪ Cartes postales	1,00
▪ La série de 8	5,00
<i>Les exécutions de copies d'œuvres du musée sont gratuites mais nécessitent une autorisation du chef d'établissement (réglementation particulière)</i>	
▪ Affiche (couleur grand format)	3,00
▪ Affiche (format 30x45)	1,00

> LES LOCATIONS

LIBELLÉ	TARIFS 2012
<p><u>EXPOSITIONS</u></p> <p><i>Correspondant à deux réalisations de 20 panneaux, maquettes et vidéo-grammes avec versement d'une caution par l'emprunteur ou présentation d'une attestation d'assurance pour les collectivités publiques au titre de sûreté prise par la Ville dans le cadre de ces mises à disposition</i></p>	
<p>> PLEIN TARIF</p>	
▪ par semaine (transport et mise en place assurés par l'emprunteur)	43,90
▪ par mois (transport et mise en place assurés par l'emprunteur)	104,00
<p>> TARIF REDUIT</p>	
▪ par semaine (transport et mise en place assurés par l'emprunteur)	24,50
▪ par mois (transport et mise en place assurés par l'emprunteur)	56,00
<p><u>EKTACHROMES COULEUR</u></p>	
6 x 7 x 9 x 12 x 13 x 18 (3 mois maximum)	66,00
<p><i>Au-delà du délai de trois mois prévu pour la location, l'ektachrome est considéré comme vendu. Une somme complémentaire (56 €s) est alors perçue ; les ektachromes loués et rendus en mauvais état son également considérés comme vendus. La location des ekta garantit une manipulation prudente et sa restitution au musée.</i></p>	
<p><u>TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES</u></p>	
▪ photos format 10x15 Agrandissement N&B	6,30
▪ photos format 13x18 Agrandissement N&B	8,40
▪ photos format 18x24 Agrandissement N&B	12,00
▪ photos format 24x30 Agrandissement N&B	20,60
▪ photos format 13x18 Couleurs d'après négatif	7,30
▪ photos format 18x24 Couleurs d'après négatif	10,40
▪ photos 13x18 - Couleur d'après Ekta – Diapo	9,40
▪ photos 18x24 – Couleur d'après Ekta – Diapo	13,50
▪ photos 13x18 - Couleur d'après Ekta – Ekta	9,40
▪ photos 18x24 – Couleur d'après Ekta – Ekta	13,50
<p><u>PRISES DE VUES - REDEVANCES</u></p>	
▪ Sans déplacement des œuvres (sans éclairage)	17,20
▪ Sans déplacement des œuvres (avec éclairage)	23,30
▪ Avec déplacement des œuvres ou ouverture des vitrines (sans éclairage)	22,30
▪ Avec déplacement des œuvres ou ouverture des vitrines (avec éclairage)	33,50
▪ Tournage de films à caractère culturel à usage commercial exceptionnellement autorisé et par demi-journée	163,30
<p><u>DROITS DE REPRODUCTIONS</u> (fascicules, livres)</p>	

Ces droits sont acquittés en supplément du prix de vente des tirages photographiques de la redevance pour prise de vues et de la location de clichés.

> Tirages de – de 100 000 exemplaires

▪ 1/4 page et inférieur NOIR	65,30
▪ 1/2 page et inférieur NOIR	83,70
▪ 3/4 page et inférieur NOIR	94,00
▪ pleine page et inférieur NOIR	110,20
▪ couverture 1 ^{ère} ou 4 ^{ème} NOIR	221,50
▪ 1/4 page et inférieur COULEUR	120,40
▪ 1/2 page et inférieur COULEUR	129,60
▪ 3/4 page et inférieur COULEUR	148,00
▪ Pleine page et inférieur COULEUR	174,50
▪ couverture 1 ^{ère} ou 4 ^{ème} COULEUR	311,30

Il est demandé à l'emprunteur de faire figurer sur toute reproduction obtenue à partir du document prêté, la mention " Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc – Reproduction interdite" suivie du nom de l'auteur ou de la collection et de fournir et d'adresser gratuitement un justificatif.

// FIN Musée

Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 70 - fonction 323 – compte 7088 du budget de la Ville pour la vente de catalogues et autres répertoires, au chapitre 70 – fonction 323 – compte 704 du budget de la Ville pour ce qui concerne les photocopies et reproductions de documents.

> L'ENTREE aux archives est libre et gratuite pour tous les publics.

LIBELLE	TARIFS 2012
<u>REPERTOIRE D'ARCHIVES</u> Répertoire des BMS et d'Etat-Civil	2.70
<u>CATALOGUES D'EXPOSITIONS</u>	
“Le Chemin de Fer à SAINT-BRIEUC” – Rétrospective historique de 1842 à 1914	1.75
“L'apprentissage de la citoyenneté à SAINT-BRIEUC de 1788 à 1795”	4.30
“Les courses hippiques à SAINT-BRIEUC de 1805 à 1907”	2.25
“Renan et les Républicains Briochins 1870-1903”	6.30
“SAINT-BRIEUC, une histoire”	2.25
<u>ARBRE GENEALOGIQUE</u>	2.00
<u>AFFICHES</u>	
Renan et les Républicains Briochins 1870-1903	1.15
<u>PHOTOGRAPHIES DE DOCUMENTS</u>	
Le négatif plus le tirage 13x18	7.30
<u>PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS</u>	0.20
<u>REPRODUCTION DE DOCUMENTS</u> (droits d'exploitation : publication, exposition)	28.40
<u>CD ROM ETAT-CIVIL</u>	18.40
<u>CD ROM <i>Nos Eglises ont du style</i></u>	10.00

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

11j - Installations sportives briochines – Tarifs 2012

Le Conseil Municipal décide l'application de la tarification des équipements sportifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2012, telle qu'énumérée ci dessous :

1 - Gymnases et salles de sport:

tarif horaire	2012
clubs corporatifs	4.58 €
universités	gratuit
scolaires	gratuit
associations sportives	gratuit
Scolaires et associations non Briochines	13.94 €

2 - Patinodrome:

tarif horaire	2012
associations sportives hors commune	17.06 €
associations sportives, scolaires, universitaires	gratuit

3 - Tennis Stade H Boucher

tarif horaire	2012
tout utilisateur	gratuit

4 - Boulodrome:

tarif horaire	2012
associations sportives hors commune	4.26 €
associations sportives briochines	gratuit

5 - Piste d'athlétisme H Boucher:

tarif horaire	2012
scolaires, collèges, Lycées et universitaires briochins	gratuit
centre d'entraînement départemental	gratuit
Associations ou scolaires hors commune	27.05 €

6 - Salle Galaxie- Espace Steredenn:

configuration	Asso locale	Asso ext	Organisateur de spectacle
Base avec gradins	743.89 €	1134.04 €	1877.92 €
suppression gradins télescopiques ou des loges	936.36 €	1602.22 €	2242.06 €
suppression gradins télescopiques et loges	1215.19 €	1877.92 €	2814.28 €
spectacle: suppression d'un gradin télescopique ou loges, protection du sol	1877.92 €	2281.60 €	3386.50 €
spectacle: suppression d'un gradin télescopique et loges, protection du sol	2736.25 €	3089.99 €	3938.95 €

- Décide les associations sportives briochines ont droit à une mise à disposition gratuite annuelle, pour l'organisation d'une manifestation hors calendrier fédéral, non cumulable avec la gratuité dont elles peuvent bénéficier pour l'utilisation de la grande salle de Robien ,

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

11k - Ludothèque – Tarifs 2012

Le Conseil Municipal :

- adopte pour l'année 2012 les tarifs suivants pour l'abonnement à la ludothèque ainsi que le montant de la caution pour l'emprunt des jeux de grandes dimensions.

ABONNEMENT ANNUEL :

- Pour les familles domiciliées à Saint-Brieuc, un tarif unique de **10,40 €**
- Pour les familles bénéficiant de minima sociaux domiciliées à Saint-Brieuc de **5,20 €**
- Pour les familles domiciliées hors commune, de **20,80 €**
- Pour les associations et les institutions, de **41,60 €**

CAUTION POUR LES JEUX DE GRANDES DIMENSIONS : 104 €

EMPRUNT DE JOUETS OU JEUX : 2 jeux pour une durée 3 semaines et un jeu supplémentaire pour les familles d'au moins 3 enfants, une malle anniversaire pour une durée de 8 jours.

EMPRUNT DE JEUX DE GRANDES DIMENSIONS : 5 jeux pour 3 jours

- décide que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2012.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

11l - Structures Petite Enfance – Tarifs 2012 pour l'accueil occasionnel dit

d'urgence

Le Conseil Municipal :

- fixe à 1 € le tarif horaire unique pour l'accueil très occasionnel et d'urgence de l'année 2012,
- décide que ce tarif sera applicable à partir du 1er janvier 2012.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

11m - Interventions de dératisation, désinsectisation, désinfection – Tarifs 2012

Le Conseil Municipal :

- adopte les dispositions tarifaires suivantes pour l'année 2012 en ce qui concerne les interventions liées à la dératisation, la désinsectisation, la désinfection :

	Tarifs 2012 (€) (frais de personnel, de produits)
A – Dératisation : (rats et souris) - Interventions au bénéfice du particulier, forfait	22
- Interventions dans les immeubles collectifs, entreprises commerciales, industrielles et agricoles, administrations, forfait	64
B – Désinfection : a) <u>Opérations concernant les maladies contagieuses prévues par le Code de la Santé Publique :</u> - Désinfection en surface des locaux	Gratuit
b) <u>Opérations concernant les maladies non prévues par le Code de la Santé Publique, demandées spontanément :</u> - Particuliers et autres collectivités : Surface traitée = S	
- Pour $S \leq 20 \text{ m}^2$ forfait.....	27
- $20 \text{ m}^2 < S \leq 60 \text{ m}^2$ forfait.....	54
- $60 \text{ m}^2 < S \leq 100 \text{ m}^2$ forfait.....	81
- Pour $S > 100 \text{ m}^2$ forfait.....	108

C – Désinsectisation :	
<u>a) Opérations de destruction des insectes dans les locaux :</u>	
Surface traitée = S	
- Pour $S \leq 20 \text{ m}^2$ forfait.....	27
- $20 \text{ m}^2 < S \leq 60 \text{ m}^2$ forfait.....	54
- $60 \text{ m}^2 < S \leq 100 \text{ m}^2$ forfait.....	81
- Pour $S > 100 \text{ m}^2$ forfait.....	108
<u>b) Interventions de destruction de nids de guêpes :</u>	22

- décide que ces dispositions seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2012.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

12 - Commission intercommunale des impôts directs - Désignation des commissaires titulaires et suppléants

Le Conseil Municipal décide de proposer à Saint-Brieuc Agglomération les commissaires titulaires et de suppléants suivants :

➤ Commissaires titulaires

1. Monsieur Pierre DELOURME

Commerçant

5 rue du Combat des Trente 22000 SAINT-BRIEUC

2. Monsieur Bernard LE RUN

Retraité

15 rue Jean-Mermoz 22000 SAINT-BRIEUC

Hors agglomération :

3. Monsieur Louis PILARD,

Retraité

domicilié, 32 rue du Chatelet - 22750 SAINT JACUT DE LA MER

➤ Commissaires suppléants

1. Madame Louise-Anne SOULIMAN

Chargée de clientèle bancaire

6 rue Michel Colombe 22000 SAINT-BRIEUC

2. Monsieur Alfred LE MEE

Retraité hospitalier

132 rue de la Corniche 22000 SAINT-BRIEUC

Hors agglomération

3. Monsieur Jean DANIEL,

Retraité

domicilié 7 rue du Clos Picard - 22400 LANDEHEN

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 32

Pouvoirs : 9

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

13 - Garantie d'emprunt Armor Habitat – Programme location-accession

- "La Plaine Balzac"- Construction de 12 logements -

Emprunts de 1 444 100 €

Le Conseil Municipal :

- décide d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 722 050 €, représentant 50% d'un prêt d'un montant de 1 444 100 €, que ARMOR HABITAT se propose de contracter auprès de la B.C.M.E.

Ce prêt P.S.L.A est destiné à financer la construction de 12 logements réservés à la location-accession, dans la plaine de Balzac à Saint-Brieuc.

Les caractéristiques du prêt PSLA proposé par la BCME (Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise) sont les suivantes :

montant : 1 444 100 €

durée : 30 ans (phase de consolidation) - Phase préalable de mobilisation : possible de 3 à 24 mois

Amortissement progressif

Périodicité annuelle

taux : 3,25 % indexé livret A

frais dossier : 0,15%

- dit que la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt PSLA, soit 30 ans, à hauteur de la somme de 722 050 € ;

- dit qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de SAINT-BRIEUC s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la B.C.M.E adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

- dit que les paiements qui seraient effectués par la Ville de Saint-Brieuc, au lieu et place de l'emprunteur, annuités et intérêts moratoires éventuels auraient le caractère d'avances remboursables.

- autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la B.C.M.E et l'emprunteur et à signer la convention de garantie établie entre la Ville de SAINT-BRIEUC et ARMOR HABITAT.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 32

Pouvoirs : 9

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

14 - Transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales - Procès verbal de transfert définitif

Le Conseil Municipal :

- approuve le procès-verbal de transfert définitif et ses annexes ;

- autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert ci-annexé ;

- décide le reversement à Saint-Brieuc Agglomération des résultats des budgets annexes 2010 Eau et Assainissement tel que prévu dans la délibération n°16 du 29 juin 2011,

- décide le reversement à Saint-Brieuc Agglomération des ICNE 2010 soit 19 962,89 € pour le budget Eau et 35 780,78 € pour le budget Assainissement ;

- dit que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget principal.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 32

Pouvoirs : 9

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

15 - Personnel municipal - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - Année 2012

Le Conseil Municipal :

- décide de fixer les ratios d'avancement de grade pour l'ensemble des grades des catégories A et B au taux de 25 %, grade d'attaché principal excepté pour lequel le ratio est établi à 30% ;

- décide de fixer les ratios d'avancement de grade de la catégorie C au taux de 25 % exception faite pour les grades ci-après pour lesquels les taux sont établis à :

- ♦ adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 50 %
- ♦ agent de maîtrise principal : 41 %
- ♦ adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 40 %

- dit qu'une Commission Administrative Paritaire exceptionnelle pourra se réunir en juin de chaque année afin d'examiner la situation des agents de catégorie C admis entre le 1^{er} décembre 2011 et le 30 mai 2012 à l'un des examens professionnels suivants :

- ♦ Adjoint Administratif de 1^{ère} classe
- ♦ Adjoint Technique de 1^{ère} classe
- ♦ Adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- ♦ Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe
- ♦ Agent social de 1^{ère} classe

- dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions sont inscrits au budget de la Ville de Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 32

Pouvoirs : 9

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

16 - Recensement de la population - Création d'emplois non titulaires d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal :

- décide de créer 11 emplois d'agents recenseurs pourvus par des agents non-titulaires, dans le cadre des tâches d'intérêt général, pour la période comprise du 3 janvier 2012 au 29 février 2012,

- dit que ces agents seront recrutés au regard de leur capacité à exercer la mission à réaliser,

- dit que la rémunération brute de ces agents non-titulaires s'effectuera sur les bases suivantes :

PART VARIABLE :

- Résidence principale

(feuille de logement + bulletin(s) individuel(s) à remplir)...

4,00 €

- Résidence secondaire, logement occasionnel ou vacant / Fiche de logement non enquêté pour les habitant(s) impossible(s) à joindre, refusant de répondre ou absent(s) (feuille de logement à remplir par l'agent) ...

1,00 €

PRIMES :

- Prime formation...

43,00 €

-Prime déplacements...

230,00 €

- Prime tournée de reconnaissance (repérage des adresses et du nombre de logements, dépôt de courriers d'information dans les boîtes aux lettres)

130,00 €

- Prime fin de collecte

(réalisation complète de la collecte, retour des imprimés en mairie, remplissage des cahiers de tournée et des bordereaux d'adresses) **345,00 €**

▪ Un agent se désistant avant le terme de sa mission percevra la prime pour les déplacements au prorata du nombre de logements recensés, mais il ne percevra pas la prime de fin de collecte.

▪ Un agent travaillant jusqu'à la fin de sa mission, mais sur un nombre de logements moindre, percevra les primes "déplacements" et "fin de collecte" au prorata du nombre de logements enquêtés.

▪ Un agent reprenant à son compte des logements d'un autre secteur percevra, outre la part variable correspondante, la prime "Déplacements" au prorata du nombre de logements supplémentaires.

▪ Enfin, pour garantir un salaire en rapport avec le nombre de logements de l'échantillon Insee, les "logements manquants" seront rémunérés sur la base tarifaire des logements vacants. Des logements peuvent en effet se révéler manquants suite à une erreur d'échantillonnage ou à une modification récente de la nature des bâtiments (habitation transformée en bureaux, logement momentanément inhabité pour cause de travaux...).

- autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs.

- dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision seront prélevés sur le budget de la Ville.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

17 - "Les Vitrines de Saint-Brieuc" - Convention de partenariat avec l'Union du Commerce

Le Conseil Municipal :

- décide de formaliser à nouveau le partenariat entre la Ville et l'Union du Commerce "Les Vitrines de Saint-Brieuc";

- approuve les termes de la convention de partenariat conclue jusqu'au 31 décembre 2013 avec l'Union du Commerce de Saint-Brieuc, annexée à la délibération;

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : Mme SEITE

Présents : 34

Pouvoirs : 9

43

Exprimés : 43

Voix Pour : 41

Voix Contre : 2

Abstention : 0

(M. BOIVIN, Mm GOANVIC)

18 - Camping des Vallées - Renouvellement de l'occupation - Bail emphytéotique administratif

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de l'avenant résolutoire à la convention d'occupation du domaine public du 12 février 2008,

- approuve les termes de la convention d'occupation du domaine public du terrain cadastré AD13 de Ploufragan,

- autorise Monsieur le Maire à signer les dites conventions,

- décide la signature avec Monsieur HUREL, gérant de la SARL DOMAINE DES VALLEES, située chemin du Petit Pré à SAINT-BRIEUC, d'un bail emphytéotique pour la mise à disposition et la gestion du terrain de camping des Vallées constitué :

- des parcelles CV 495, CV 496, CV 497 et CV 498 pour une contenance de 2ha 05a 68ca situées sur la commune de SAINT-BRIEUC,
- d'une emprise d'environ 2ha 30a 00ca à prendre, par document d'arpentage par géomètre-expert, dans la parcelle AD 13 située sur la commune de PLOUFRAGAN,

selon les conditions suivantes :

- durée de 18 ans : le bail prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012
redevance nette : une partie fixe de 10 000 € à laquelle s'ajoute une part variable modulée pour tenir compte de la durée des amortissements supportés par la SARL, soit, pendant les dix premières années du contrat, de 2,5 % du chiffre d'affaires HT (part hébergement) du camping au-delà de 150 000 €, porté à 4 %, pour les huit années restant à courir, si et seulement si de nouveaux investissements, excédant 50 000 T.T.C. €, nécessaires à l'activité du camping et acceptés par la Ville, ne sont pas réalisés pendant cette période. Dans une telle hypothèse, ce dernier taux pourrait être revu à la baisse sans qu'il ne puisse être inférieur à 2,5 %,

- la réalisation des travaux et investissement :

- réfection des sanitaires,
- création d'un bâtiment multifonctions (bar, snack, salle réunion et télévision),
- création d'une aire de jeux enfants,
- achat de mobil homes locatifs,
- mise en place de l'accès internet pour les clients du camping,
- extension de la maison de gardien (environ 40 m²),

actuellement estimés à 500 000 € T.T.C., nécessaires au maintien du standing actuel du camping des Vallées et de son classement.

- autorise Marie-Claire DIOURON, première adjointe à signer l'acte administratif à intervenir, lequel sera authentifié par Monsieur Bruno JONCOUR, maire,
- dit que les frais nécessaires à la publication de l'acte sont inscrits au budget,
- autorise d'ores et déjà la SARL DOMAINE DES VALLEES à solliciter toutes les autorisations administratives et à déposer une demande de permis de construire.

RAPPORTEUR : Mme SEITE

Présents : 33 Pouvoirs : 8 Total : 41 Exprimés : 41

Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

19 - Société d'Economie Mixte Locale - Pompes funèbres des communes associées - PFCA de la région de Saint-Brieuc

Le Conseil Municipal :

- approuve la signature des statuts intervenue le 7 décembre 2011,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en relation avec la création de la SEM

RAPPORTEUR : Mme MINET

Présents : 34 Pouvoirs : 9 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 42 Voix Contre : 1 Abstention : 0
(Mme MEYER)

20 - Gens du voyage - Création et gestion des aires d'accueil et de passages - Transfert de compétence à Saint-Brieuc Agglomération

Le Conseil Municipal :

- autorise le transfert de la compétence « création et gestion des aires d'accueil et de passages des gens du voyage » à Saint-Brieuc - Agglomération;
- approuve les modalités financières du transfert de charges proposées dans le rapport de la CLECT-annexé à la délibération;

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services avec Saint-Brieuc Agglomération, les procès verbaux de transfert et tout document afférent à ce dossier ;
- valide le principe d'une participation financière de la Ville de Saint-Brieuc, par le biais d'un fonds de concours, à l'aménagement d'un terrain de petit passage à hauteur de 50% du reste à charge.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0